



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Arrondissement de CLERMONT  
**MAIRIE D'ETOUY**

**83, rue de l'église - 60600 ETOUY**

**Tél : 03 44 78 97 82 E-Mail : mairie.etouy@wanadoo.fr**

---

## **Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 29 mars 2023**

Le Conseil Municipal s'est réuni le 29 mars 2023 à 18h30 sous la présidence de M. RANDON, Maire ;

Etaient présents : MM. MATHYS SARAZIN, LEGUEN, CARETTE, MONTEL MARQUIS, FOURNIVAL, WICART FORSTER, DEGOURNAY (arrivé à 18h44), FLOURY, SARAZIN ;  
Mme DAMETTE ayant donné pouvoir à M. RANDON ;

Etaient absents : Mme PIERDA, Mrs LEFEVRE, BEEUWSAERT ;

### **Lecture du compte rendu de la séance du 10 mars 2023**

Le compte rendu de la séance du 10 mars 2023 est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

### **Désignation du secrétaire de séance**

Mme MATHYS SARAZIN est élue secrétaire.

### **Décision du maire**

Néant.

### **ORDRE DU JOUR :**

- **Budget primitif 2023**
- **Taux d'imposition des taxes directes locales**
- **Vote des subventions aux associations**
- **Vote des tarifs concernant le cimetière**
- **Frais de scolarité 2022/2023**
- **Questions diverses**

## **1° - Budget primitif 2023**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2023 qui s'établit ainsi :

Section de Fonctionnement :

- Dépenses : 753 832.75 €
- Recettes : 764 845.92 €

Section d'Investissement :

- Dépenses : 840 030.82 €
- Recettes : 840 030.82 €

Par ailleurs, Monsieur le Maire, rappelle que les dépenses imprévues n'existent plus dans le référentiel M57. Mais ce dernier permet aux collectivités d'assouplir les règles budgétaires notamment en matière de fongibilité des crédits. En effet, l'organe délibérant a désormais la faculté de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel).

Le Conseil Municipal, délègue, à l'unanimité, la possibilité à Monsieur le Maire de faire des virements de crédits de chapitre à chapitre à hauteur de 7.5 % en section de fonctionnement et en section d'investissement à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

## **2°) Taux d'imposition des taxes directes locales**

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Monsieur le Maire expose que les bases d'imposition ont été revalorisées de 7.1 %.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reconduire les taux de 2022 en 2023.

Taxe foncière bâtie : 59.55 %

Taxe foncière non bâtie : 75.09 %

En ce qui concerne la taxe d'habitation, le taux est fixé, à l'unanimité, à 14.76 %.

### 3°) Vote des subventions aux associations

IV – ANNEXES					IV
ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES					58
SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET					
Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					0,00
FONCTIONNEMENT (total)					15 700,00
6574		Subvention 2023	A.D.S.L. GYM	Association	500,00
6574		Subvention 2023	ASSOCIATION PECHE ET PROTECTION	Association	200,00
6574		Subvention 2023	CADETS SAPEURS POMPIERS	Association	120,00
6574		Subvention 2023	Comité des fêtes d'ETOUY	Association	8 000,00
6574		Subvention 2023	Coopérative scolaire classe de neige	Association	1 800,00
6574		Subvention 2023	Coopérative scolaire Théâtre	Association	350,00
6574		Subvention 2023	Coopérative scolaire	Association	1 230,00
6574		Subvention 2023	Les Ecoles d'Etouy	Association	800,00
6574		Subvention 2023	P.V.I.B	Association	50,00
6574		Subvention 2023	US ETOUY	Association	2 400,00
6574		Subvention 2023	CATS IN THE AIR	Association	50,00
6574		Subvention 2023	LA BONNE RENCONTRE	Association	200,00

Les subventions aux associations ont été adoptées à l'unanimité par le Conseil Municipal.

### 4°) Vote des tarifs concernant le cimetière

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe à 310 € le prix de la concession de cinquante ans au cimetière d'Etouy à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023.

D'autre part, la dispersion de cendres au jardin du souvenir : 50 €.

### 5°) Frais de scolarité 2022/2023

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe à 380 € le montant des frais de scolarité 2022/2023 pour les enfants domiciliés à l'extérieur et scolarisés à Etouy (commune de Bulles et commune de Fournival).

### 6°) Questions diverses

La date de la réunion des conseillers est fixée au 06 avril 2023 à 18h30 au lieu du 04/04/2023.

Mme MATHYS SARAZIN précise que la distribution des brioches du C.C.A.S. aux ayants droit est fixée au vendredi 14 avril 2023.

La séance est levée à 19h50.